

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu le 13 janvier 2020 à 19h30.

À laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Robert
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Alexis Charbonneau
- Monsieur Pierre Picotte
- Monsieur Jean-Pierre Frappier

Monsieur Gilles Frappier, secrétaire-trésorier était présent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire

Rés. 01-01-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau, appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert.

Rés. 02-01-2020 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Yves Robert, appuyé par monsieur Pierre Picotte et unanimement résolu, que ce conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

CORRESPONDANCE

Assemblée Nationale du Québec Simon Allaire, député de Maskinongé	12 décembre 20219	Réponse – Demande d'aide Programme de soutien à l'action bénévole (200 \$)
Gouvernement du Québec Benoît Charrette, ministre Andrée Laforest, ministre	29 novembre 2019	Demande – Suivi du plomb dans l'eau potable
MMQ – La Mutuelle des Municipalités du Québec Marlene Morton, Experte en sinistre	07 janvier 2020	Accusé de réception – Avis de réclamation – Bâtiment de la municipalité 2 jan. 2020
Chevaliers de Colomb Alain Lemay, sec. financier	06 janvier 2020	Remerciements – Appui Tournoi de Golf annuel
Mouvement des femmes de la Mauricie	10 décembre 2019	Invitation – Table de concertation- Plus de femmes en politique

SADC de la MRC de Maskinongé Desjardins Caisse de l'Ouest de la Mauricie Karine Langlais	24 janvier 2020	Journée CO ₂ neutre pour nos municipalités - Activité pour le milieu municipal (élus et employés) 24 jan. 2020
Assemblée Nationale du Québec Marie-Pierre Leblanc, Att. Pol.	10 janvier 2020	Invitation – Exposition à L'espace culturel du député Simon Allaire- 16 jan. 2020
Communications FQM Jacques Demers, prés.& maire	19 décembre 2019	Réforme de la fiscalité agricole – Projet de loi no. 48
Festival de la truite mouchetée René Lemay, président	02 décembre 2019	Demande – Salaire de la secrétaire – 35 ^{ième} édition
La nature d'Alexis Claude Cormier, président	26 novembre 2019	Demande d'aide financière Projet 2020 – 4 000 \$
Festival Jamboree de Saint-Alexis-des-Monts Inc.	21 novembre 2019	Demande d'aide financière 11 ^e Édition 2020
Service Incendie Saint-Alexis- des-Monts Raymond Beaudoin, directeur Alex Plante, capitaine David Gauthier, lieutenant	01 janvier 2020	Appui – Candidature de Marianick Lafond comme Pompier pour le Service Incendie de la municipalité
Service Incendie Saint-Alexis- des-Monts Raymond Beaudoin, directeur Alex Plante, capitaine David Gauthier, lieutenant	01 janvier 2020	Appui – Candidature de Philippe Tousignant comme Officier (lieutenant) pour le Service Incendie (2021)
Festival de la truite mouchetée 35 ^e Édition René Lemay, président	18 novembre 2019	Demande – Terrain de la Fabrique ainsi que le Préau

Déboursés du mois de Décembre 2019

- Des chèques # 19211 à # 19229	83 781.63 \$
- Salaires : # 50 à # 52	80 511.50 \$

Liste des comptes à payer :

- Des chèques # 19231 à # 19293	222 705.52 \$
---------------------------------	---------------

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Gilles Frappier, secrétaire-trésorier

Rés. 03-01-2020

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

Rés. 03-01-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 434-2020

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- d'adopter le règlement # 434-2020 « Règlement relatif au traitement des élus municipaux du territoire de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. »

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC de Maskinongé**

**RÈGLEMENT # 434-2020
RELATIF AU TRAITEMENT DES
ÉLUS MUNICIPAUX DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux mais que de l'avis du conseil, il y lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QUE l'AVIS DE MOTION du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance régulière du 2 décembre 2019 avec un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE:

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge à toute fin que de droit le Règlement numéro # 426-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle et une allocation de dépenses annuelles pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2020 les exercices financiers suivants:

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 20 251.80 \$

La rémunération de l'allocation de dépenses annuelles du maire est fixée à 9847.32\$

La rémunération de base de chaque conseiller est fixée à 6750.36 \$

La rémunération de l'allocation de dépenses annuelles de chaque conseiller est fixée à 3282.52 \$.

ARTICLE 5

La rémunération de base et l'allocation des dépenses de chacun des élus leur sont versées à tous les mois, soit le 1/12 du montant payable annuellement, au maire et aux conseillers.

ARTICLE 6

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit à compter de ce moment et ce jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 7

La rémunération de base annuelle et l'allocation de dépenses annuelles sont indexées d'un pourcentage correspondant à un taux de 2% pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 8

Les élus municipaux ont également droit au remboursement des dépenses à l'égard de tout acte accompli dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de la municipalité dans le cadre de sa participation à tout congrès, colloque, cours de formation et représentations ou autres événements tenus aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile. Les élus municipaux doivent recevoir du Conseil, une autorisation préalable (résolution) à poser l'acte et à dépenser en conséquence suivant les tarifs établis à l'article 9 du présent règlement.

Toutefois, le maire n'est pas tenu d'obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour les membres du Conseil, que le maire désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

ARTICLE 9

Tout élu municipal dûment autorisé au préalable a droit au remboursement des dépenses selon le tarif établi comme suit :

Frais de déplacements lors de l'utilisation de son véhicule moteur : selon le coût établi par résolution du conseil.

Frais de repas : Selon les coûts réels

Frais de séjour : Selon les barèmes et coûts exigés par l'établissement d'hébergement et les frais de stationnement.

ARTICLE 10

Le maire ou l'élu municipal qui a reçu une autorisation préalable de poser un acte donnant droit à un remboursement des dépenses, peut recevoir de la municipalité, sur simple demande de sa part, une avance représentant 100% de la ou des dépenses qui découlent de l'acte ou des actes.

Pour avoir droit au paiement de cette avance, l'élu doit présenter au secrétaire-trésorier la formule fournie par la municipalité, dûment complétée et signée attestant les dépenses autorisées prévues. Pour avoir droit à cette avance, le membre du Conseil doit l'avoir remis à l'officier autorisé au moins deux (2) jours avant la date où l'acte doit être posé.

ARTICLE 11

Advenant qu'un élu ait perçu une avance pour un acte qu'il n'aura pas posé, l'élu devra rembourser la somme reçue au plus tard le dixième (10^e) jour suivant la date où ledit acte devait être posé.

ARTICLE 12

Advenant que l'avance soit pour une dépense non tarifée en vertu du présent règlement, le membre du Conseil devra remettre à la municipalité, dans le même délai que celui prévu au paragraphe précédent, tout excédent du montant de l'avance sur celui du remboursement auquel le membre a droit en vertu de la loi.

ARTICLE 13

Pour réclamer le remboursement d'une dépense autorisée, l'élu devra présenter au secrétaire-trésorier la formule fournie par la municipalité dûment complétée et signée.

Devront être jointes à cette formule, les pièces justificatives suivantes :

- A) Frais de déplacement : utilisation d'un véhicule automobile nombre de kilomètres parcourus;
- B) Frais de repas : la facture attestant la dépense ou le reçu attestant le paiement.
- C) Frais de séjour : la facture attestant la dépense ou le reçu attestant le paiement.
- D) Frais de stationnement : la facture attestant la dépense ou le reçu attestant le paiement.

ARTICLE 14

Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions alors qu'il les a occupées pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (article 31). La rémunération bimestrielle (3 282.52 \$) multipliée par le nombre d'années complétées sans jamais excéder quatre (4) fois la rémunération bimestrielle maximum : 13 130.08\$ indexé au coût de la vie suivant le taux établi à l'article 7 du présent règlement.

Cette allocation de transition est versée en un seul versement au plus tard quatre - vingt dix (90) jours après la vacance du poste de maire.

ARTICLE 15

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier de l'an 2020.

ARTICLE 16

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Conformément à l'article 164 du Code municipal, Monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du Conseil Municipal.

Maire

Secrétaire-Trésorier

Avis de motion : 02 décembre 2019
Dépôt du projet : 02 décembre 2019
Adopté : 13 janvier 2020
Publié : 14 janvier 2020
Entré en vigueur : 14 janvier 2020

Rés. 05-01-2020

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE LOI N^o. 48 (Fiscalité agricole)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n^o. 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc, le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par monsieur Yves Robert,
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n^o 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, au ministre régional, aux députés, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Rés. 06-01-2020 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu`

- d'autoriser le paiement des cotisations concernant le renouvellement d'adhésion 2020 aux associations suivantes :
- Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ).

**Rés. 07-01-2020 DOSSIER : AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE
APROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 2**

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte,
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'approuver et autoriser le paiement du décompte # 2 de la Cie « Les Entreprises Baillargeon et Colombe Inc. » au montant de 72 838.49 \$ (taxes incluses) dans le dossier d'agrandissement du bâtiment de service situé au 30 rue Saint-Olivier.

**Rés. 08-01-2020 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE
AU FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par monsieur Yves Picotte
Et unanimement résolu :

- de verser l'aide financière au budget de l'année financière 2020 au montant de 25 479 \$, représentant le salaire et la cotisation de l'employeur, montant affecté au secrétariat pour l'année 2020.

**Rés. 09-01-2020 LA NATURE D'ALEXIS
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020**

Le Conseil Municipal a reçu une demande d'aide financière relativement à un projet concernant la mise à niveau, la réfection et réparation dans leur réseau de sentiers.

Après étude de la demande.

Il est proposé par monsieur Yves Robert,
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu`

- d'octroyer une aide financière au montant de 4 000 \$ à l'organisme « La Nature d'Alexis ».

Rés. 10-01-2020

**FESTIVAL JAMBOREE DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC.
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 11^e ÉDITION**

Une demande d'aide financière a été présentée au conseil municipal de la part de l'organisme « Festival Jamboree de St-Alexis-des-Monts Inc. »

Après discussions de la demande :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'accorder une aide financière d'un montant de 8 500 \$ au Festival Jamboree de St-Alexis-des-monts Inc., pour leurs activités qui se tiendront du 14 au 19 juillet 2020

Rés. 11-01-2020

**FILLES D'ISABELLE ST-ALEXIS-DES-MONTS
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est unanimement résolu :

- d'attribuer une aide financière au montant de 200 \$ à l'organisme « *Les Filles d'Isabelle de Saint-Alexis des-Monts* ».

Rés. 12-01-2020

**SERVICE DES INCENDIES
EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'une pompière volontaire;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu recommandation de la part des officiers du Service des Incendies;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche de madame Marianick Lafond.

Rés. 13-01-2020

**SERVICE DES INCENDIES DE ST-ALEXIS-DES-MONTS
NOMINATION**

Considérant qu' il y a lieu de procéder à une nomination au sein du Service des Incendies;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu recommandation de la part des autorités de ce service;

À CES PROPOS :

Il est unanimement résolu :

- que monsieur Philippe Tousignant soit nommé à titre de « Lieutenant » au sein du Service des Incendies de St-Alexis-des-Monts.

Rés. 14-01-2020

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES
RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts autorise la présentation du projet de « Réaménagement du Complexe Sportif Aurèle-Plante », au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, désigne madame Sylvie Clément, directrice-générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Rés. 15-01-2020

**FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE
DEMANDE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande d'utilisation des terrains et des bâtisses situés à l'arrière de l'Église pour l'organisation de la 35^{ème} édition du Festival de la Truite Mouchetée.

Après discussions :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le prêt des terrains et des bâtisses, tel que demandé à l'organisme du Festival de la Truite Mouchetée, soit du 15 juin au 2 juillet 2020.

Rés. 16-01-2020

**CRÉATION D'UN LOGO REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ
MANDAT À UNE FIRME**

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,
Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- que la Cie de *Design Cognitif de Louiseville*, soit mandatée à créer un logo représentant la municipalité pour un montant de 4 280 \$ (taxes en sus) tel que spécifié dans une offre de service datée du 1^{er} novembre 2019.

Rés. 17-01-2020

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC
FORMATION « CRÉANCES MUNICIPALES »
INSCRIPTION**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier
Et unanimement résolu :

- d'inscrire madame Sylvie Clément, directrice-générale, à une formation sur les créances municipales (vente pour non-paiement de taxes) donnée par l'Association des directeurs municipaux des MRC du Québec, qui aura lieu le 28 janvier 2020 à Yamachiche;
- aussi, que les frais de déplacement et de repas soient défrayés par la municipalité.

Rés. 18-01-2020

**SOIRÉE DES SOMMETS – 32^{ème} ÉDITION
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
MRC DE MASKINONGÉ
NOMINATION D'UNE ENTREPRISE**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- que le Conseil Municipal désigne l'entreprise « *Pisciculture St-Alexis-des-Monts* » comme entreprise de l'année pour la catégorie « *Investissement* » dans le cadre de la Soirée des Sommets de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé, qui se tiendra le 4 avril 2020.

DÉPÔT DE RAPPORT

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Rés. 19-01-2020

**SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
EXERCICE FINANCIER 2020**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau,
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Frappier
Et unanimement résolu :

- d'accepter la fixation des salaires de tous les employés municipaux approuvés lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2020, selon leur catégorie et fonction listés ci-dessous :
- Employés cadres (non syndiqués) augmentation de 2.25%
* sauf les employés ayant déjà obtenu un réajustement de salaire, selon une entente;
- Employés syndiqués : Selon la convention collective signée le 2 juillet 2019
- Service Incendie : Augmentation de 2.25 %
- Le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Rés. 20-01-2020

RESSOURCES HUMAINES
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu affichage selon la convention collective en vigueur;

Il est proposé par monsieur Yves Robert,

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche du personnel suivant :

- Au poste de chauffeur (statut saisonnier) – Travaux publics
Embauche de M. François Richard, selon les conditions applicables prévues dans la convention collective :
Effectif à compter du 14 janvier 2020.
- Au poste de chauffeur (statut occasionnel) – Travaux publics
Embauche de M. Gilles Bellemare, selon les conditions applicables prévues dans la convention collective.
Effectif à compter du 16 décembre 2019.

Rés. 21-01-2020

EMPLOI-ÉTÉ 2020
PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOI

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert,

Appuyée par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Emploi-Été Canada »;

- QUE M. Gilles Frappier, secrétaire-trésorier et/ou Mme Sylvie Clément, directrice-générale, sont autorisés au nom de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

- QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Rés. 22-01-2020

AUTORISATION DE BUDGET DE DÉPENSES POUR CERTAINES
ACTIVITÉS POUR LA SAISON HIVERNALE 2020

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser certaines dépenses concernant des activités organisées au cours de l'hiver 2020.

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert

Appuyée par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- d'autoriser les budgets de dépenses concernant les activités décrites ci-dessous :
- | | | |
|---|---|----------|
| - Fête d'hiver (février) | ± | 3 000 \$ |
| - Cabane à sucre des élus | ± | 2 500 \$ |
| - Service des Incendies
(Honneur et Reconnaissance aux pompiers) | ± | 800 \$ |

Rés. 23-01-2020

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT
SANITAIRE – RUE RICHARD – PAIEMENT DU DÉCOMPTE # 2**

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par monsieur Yves Robert
Et unanimement résolu :

- d'approuver et autoriser le paiement du décompte # 2 au montant de 60 750.98 \$ (taxes en sus), à la « Cie Services Infracspec Inc., de Laval », dans le dossier des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout sanitaire de la rue Richard.

24-01-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Secrétaire-Trésorier

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».